

# TARIFS 2017/2018

	Inscriptions 1 enfant	Inscriptions 2 enfants	Inscriptions 3 enfants
Cours d'instrument à vent et percussions	90 €	142 €	194 €
Location d'instrument	88 €	176 €	264 €
Jardin Musical	54 €	86 €	118 €
Piano	218 €	365 €	512 €
Chorale	58 €	—	—

Ville de Saint-Dizier - Service Communication - Estelle Lepaix - Crédits photos : E.Colin - Ne pas jeter sur la voie publique

Pièce à joindre au dossier d'inscription :  
- Une attestation d'assurance extra-scolaire  
ou responsabilité civile.

## DATES DES INSCRIPTIONS :

Elles auront lieu à l'école de musique :  
- vendredi 8 septembre de 17h à 20h.  
- samedi 9 septembre de 14h à 16h.

Reprise des cours : lundi 11 septembre 2017.

Une réunion aura lieu à l'école de musique samedi  
9 septembre à 17h afin de déterminer les horaires  
des cours d'instrument.

## ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS DU DER

Place de l'Hôtel de Ville  
52220, Montier-en-Der

Tél. : 06 32 58 79 68  
E-mail : [sylvainthiebaut@orange.fr](mailto:sylvainthiebaut@orange.fr)

### FACEBOOK :

École : [Facebook.com/EMPDD](https://www.facebook.com/EMPDD)

Atelier musique actuelle :  
[Facebook.com/ATMCCPDD52](https://www.facebook.com/ATMCCPDD52)

ÉCOLE DE  
MUSIQUE  
DU PAYS DU DER

ANNÉE SCOLAIRE  
2017/2018

# ACTIVITÉS PROPOSÉES

## Jardin musical:

À PARTIR DE 5 ANS

- Sensibilisation à la musique en passant par le rythme, les percussions et le chant.

## ÉTUDE D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE:

À PARTIR DE 7 ANS

- Les adultes peuvent s'inscrire à partir du moment qu'ils participent aux cours d'orchestre et de formation musicale.

## CHORALE ADULTE:

À PARTIR DE 17 ANS

- Interprétation de chants de tous styles (classique, jazz, contemporain ...).

## ATELIER MUSIQUE ACTUELLE:

- Encadrement musical d'un groupe de musique actuelle. Pas de niveau musical requis.



# LES INSTRUMENTS

FLÛTE TRAVERSIÈRE, HAUTBOIS,  
CLARINETTE, SAXOPHONE,  
TROMPETTE, TROMBONE, TUBA,  
PERCUSSIONS ET PIANO

# ORGANISATION DES COURS

- 20 à 30 minutes de cours hebdomadaire individuel pour l'instrument.
- La première année d'étude instrumentale est dispensée de cours de formation musicale (solfège).
- Quel que soit l'instrument choisi, il est indispensable de s'inscrire dans un cours de formation musicale (à partir de la deuxième année) et dans un cours d'orchestre, sans supplément de cotisation.
- Pratique de musique d'ensemble au sein de la classe d'instrument.

# LES CLASSES D'ORCHESTRE

- **ORCHESTRE A**  
Orchestre constitué des élèves ayant débuté la musique cette année.
- **ORCHESTRE B**  
Orchestre constitué des élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.
- **ORCHESTRE C**  
Orchestre des 4<sup>e</sup> années et plus.
- **HARMONIE DE MONTIER-EN-DER**  
Les élèves les plus confirmés jouent à l'harmonie de Montier-en-Der.

# DURÉE



Instrument : 20mn à 30mn

Classe d'orchestre : 45mn à 1h30

Formation musicale : 1h

Jardin musical : 45mn

Chorale : 1h à 1h30

# mais aussi !

Plusieurs fois par an des manifestations publiques sont organisées à l'occasion des concerts de l'harmonie de Montier-en-Der, des auditions, ou autres représentations.

